

A propos du projet et de la réalisation « Les Clos de Miremont »

Morphologie humaine et bas gabarits.

Le projet de l'architecte F. Maurice se situe dans le quartier de Champel à Genève, dont la partie sud est entièrement légalisée par les règlements de la troisième zone de développement (densité 1,2 et dépôt de plan de quartier obligatoire). Cette zone recouvre des terrains précédemment occupés par des villas individuelles.

Le site délimité par les rues Kermely, Miremont et Gos, est environné d'un domaine bâti respectant déjà la zone de développement et conçu selon certains concepts issus du mouvement moderne: haut gabarit et faible occupation du sol. A la suite d'une prise de conscience des problèmes que soulèvent de telles implantations: difficulté d'orientation, d'identification ou de repérage, ce projet des «Clos de Miremont» tente de modeler une autre image de la ville. Par le jeu simultané d'une forme différente d'occupation architecturale du sol, et d'une forme différente de répartition parcellaire, cette expérience porte l'ambiguïté d'être une démonstration isolée dans un contexte bâti déjà existant.

Bas gabarits – haute densité

Contrairement aux réalisations adjacentes, l'architecte interprète le règlement de zone et propose le concept de bas gabarit – forte occupation du sol en agglomération urbaine. Ce principe se charge de toute une série de problématiques nouvelles pour ce quartier: la construction à l'aplomb des rues, l'ordre contigu, une répartition foncière particulière, une importance des lieux de transition entre la rue et le domaine privé, etc. Il en résulte une suite de 16 bâtiments-maisons, chacun délimitant une parcelle foncière indépendante. Chaque unité privée participe ainsi d'une réflexion globale sur un type de développement urbain qui se pose clairement en tant que modèle et assume son rôle démonstratif. Ils contribuent à la redéfinition architecturale de toute proposition située dans le périmètre urbain.

Deux formes de références se cotoient pour ce projet. D'une part, la rue Massot ou le quartier des Tranchées, comme déploiement d'un langage architectural propre aux opérations de construction de bâtiments résidentiels de bas gabarit, plus dense toutefois, sur les anciens bastions de la ville de Genève. D'autre part, la rue des Falaises ou la cité Jardin d'Aire, quartiers de maisons de bas gabarit à configuration semi-urbaine destinés à un habitat populaire. Le quartier HLM réalisé par F. Maurice à Onex en 1976/77 (cf. **AS** 34, novembre 1978) participe d'une pensée semblable: bas gabarit sur rue, jardins privés et cour semi-privée. Cette rupture d'avec la majorité des plans de quartier de la banlieue genevoise, procède d'une volonté qui met en jeu une pratique sociale de l'espace: retrouver une échelle «différente», une hiérarchie des espaces liée au type et à leur potentialité d'approbation, une dimension repérable par l'homme post-industriel. Un homme auquel est destiné «la maison» et non plus «la machine à habiter» vidée désormais de tous contenus poétiques, conjoncturels ou sociologiques, pour lequel le concept d'urbanité prend un sens par sa complexité et ses structures d'échanges. Il s'agit alors, à Champel, de développer une problématique analogue, appliquée au centre urbain de Genève, dans des conditions financières et promotionnelles autres.

Lors du projet, ces perceptions lancinantes de l'histoire urbaine de Genève se cotoient, au delà des différences de contextes sociaux et économiques, et déterminent un modèle d'approbation du sol. Il établit les principes d'une dialectique entre la conception d'un type, déterminé par des règles de composition architecturale, et la répétition de celui-ci pour constituer une frange de bâtiments répondant à une situation urbaine.

Architecture et type

Le lieu essentiel du projet réside dans la mise en place d'un type de maison individuelle sur trois étages. Elle comprend les notions de façades principales sur rue et de façades en terrasses sur jardin, la notion de plan centré, la notion de parcours différenciés – du seuil de la maison au portique du dernier niveau –, la notion de hiérarchie des étages, etc. Elles sont autant de principes de composition mis en œuvre pour définir le type. A cet ordre de concepts se superpose un ordre de l'expression: la réalisation de façades murales à pilastres porteurs et portiques supérieurs auxquels se juxtaposent des espaces de transition réalisés en structures métalliques (balcons, bow-window, attique, véranda). Quant à l'ordre de construction, il transgresse finalement les lois dites constructives d'un Auguste Choisy, pour rejoindre définitivement le jeu de plots de la préfabrication qui transmet, ici, par une rhétorique peut-être maniériste, sa référence au modèle néo-classique. Ce modèle est saisi comme une expression d'un code univoque de la maison patricienne du XIX^e siècle.

L'architecte puise dans le répertoire d'une histoire générale de l'architecture qui aurait mis entre parenthèses certaines expressions du mouvement moderne. Par cette pratique, le refus d'un déterminisme et le jeu de la performance, l'architecte s'insère dans le débat contemporain d'un post-modernisme indéfini – si non par les objets produits et les mémoires auxquelles ils font appel –. Mais, pour licite qu'il soit aujourd'hui d'avoir desembourbé l'architecte de ses inhibitions, il s'agit de construire ce dessin post-moderne qui «retrouve», et sa construction passe par un système de production qui reste «moderne». Les façades des clos de Miremont ont fait appel à la préfabrication, mais une préfabrication dont l'ambition est renversée. Il ne s'agit plus d'un processus de rationalisation du bâtiment par répétition, mais de l'obtention d'une surface finie qui imite. Les pièces qui peuvent être uniques sont totalement asservies aux volontés du plan et des expressions structurelles de la façade.

Par le retour à une histoire ouverte de l'architecture (y compris celle du Mouvement Moderne), de ses expressions et des sens qu'elle produit, l'architecture se dote aujourd'hui d'instruments de projet et peut être pensée différemment. Pour y correspondre, une réflexion tout aussi fondamentale pourrait s'opérer sur les moyens de production et autoriser ainsi une pensée du construit?

Du type à la constitution d'un tout urbain

La juxtaposition des différents 16 bâtiments des Clos de Miremont, le long de l'alignement des rues, pose dans le cas de ce projet trois questions urbaines différentes: la juxtaposition même, les situations angulaires et l'image morphologique qui en résulte.

La répartition foncière implique la mitoyenneté et la répétition des éléments de construction: mur mitoyen double et indépendance des structures. Toutefois, le principe de juxtaposition par fractionnement, peut-être par trop littéral, rend parfois difficile la compréhension des règles de l'assemblage des bâtiments entre eux. Il n'en va pas de même pour les bâtiments angulaires qui portent les règles de modification du type original: tour d'angle détachée, maçonnerie continue, frontalité des entrées et alignement à la géométrie des intersections de rues. Désireux d'aboutir à la proposition matérielle d'une forme urbaine, F. Maurice travaille, ici, de manière prépondérante au projet d'une forme architecturale (l'hôtel particulier type) dont la répétition et les règles d'ordonnance déterminent à leur tour un profil plus général: celui de la rue.

La formation du type et les variations de forme qu'il subit, en fonction de sa position dans le lieu, dénote un aspect de la recherche en morphologie urbaine: celui d'établir des règles propres aux unités de la forme architecturale et d'en assumer les transgressions signifiantes du contexte.

Inès Lamunière
Patrick Devanthery

**Soeben erschienen
Vient de paraître**

**SPECIALORDNER AS Nr. 5
CLASSEUR SPÉCIAL AS No 5**

Müheloses Klassieren,
gemäss der SIA-Ordnung
102, der Blätter für 3 Jahre.
Benützen Sie die beigelegte
Bestellkarte.

vous permet de classer
facilement selon les
normes SIA 102, les fiches
de 3 années.
Utilisez la carte de com-
mande ci-jointe.

Fr. 48.–
+ Versandkosten
+ frais de port

Haben Sie den neuen Band bestellt,
Ausgabe 1983/1984
Avez-vous commandé le nouveau volume,
édition 1983/1984

Fr. 78.– (Fr. 70.–
für die AS-Abonnenten)
+ Versandkosten
Siehe beigelegten Prospekt)
(Nur französische Ausgabe)

Fr. 78.– (Fr. 70.– pour les abonnés
AS)
+ frais de port
Voir prospectus ci-joint